

**- D'IMPÔTS  
+ DE TRANQUILLITÉ**

ARTISANS / COMMERÇANTS / PRESTATAIRES DE SERVICES

# DOSSIER DE PRESSE

**EDAGE**  
LYON

# Sommaire

## ■ COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## ■ QU'EST-CE QU'UN CENTRE DE GESTION AGRÉÉ ?

Qui peut y adhérer ?  
Le Cedage Lyon

## ■ POURQUOI ADHÉRER AU CEDAGE LYON ?

Avantages, prévention et aides apportés

## ■ LES CENTRES DE GESTION AGRÉÉS EN FRANCE ?

Les missions  
Un savoir-faire reconnu  
Des statistiques nationales

## ■ LE CEDAGE LYON LANCE SA 1<sup>ère</sup> CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Démarrage prévu en juin 2010

## ■ LE CEDAGE AU SALON DES ENTREPRENEURS

Animation de deux conférences

## ■ FICHE CONTACTS



# Qu'est-ce qu'un centre de gestion agréé ?

C'est une association Loi 1901 agréée par l'administration fiscale, créée par la loi du 27 décembre 1974 et dont la mission est de fournir une assistance à ses adhérents : artisans, commerçants et prestataires de services.

Le Centre de Gestion Agréé (CGA) n'établit pas leurs comptes et ne tient pas leur comptabilité. Aussi, afin de ne pas confondre les rôles, les CGA réunis au sein de la Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA), travaillent en étroite collaboration avec l'Ordre des Experts-Comptables. Le Conseil d'administration des centres de gestion agréés sont composés d'experts-comptables et d'adhérents, regroupant ainsi, au sein de leurs organismes de direction, tout l'environnement économique de la petite entreprise.

## → Qui peut adhérer à un centre de gestion agréé ?

- Les artisans, commerçants, industriels et prestataires de services.
- Les entreprises qui exercent une activité relevant de la catégorie des BIC.
- Les entreprises individuelles et les sociétés soumises à l'IR ou à l'IS.

## → Le Cedage Lyon

Le Cedage est le Centre de gestion agréé de Lyon.

Avec 17 collaborateurs, l'équipe du Cedage se compose d'un **pôle administratif** qui gère l'ensemble des aspects de conformité formelle, d'un **pôle de professionnels** compétents en matière de comptabilité et de fiscalité, et d'un **service formation-information** qui élabore et gère les actions de formation et d'information proposées **gratuitement** aux adhérents.

Le Cedage de Lyon compte **près de 9 000 entreprises adhérentes et 650 experts-comptables correspondants** qui travaillent en étroite collaboration avec le centre. Les adhérents se situent dans une zone géographique de proximité concentrée principalement dans le département du Rhône (en ajoutant les zones limitrophes avec les autres départements de la région), mais aussi dans le Nord Isère et l'Ain. Parmi les entreprises adhérentes, plus du quart appartient au secteur du bâtiment, la moitié regroupe des artisans (coiffeurs, charcutiers traiteurs, boulangers, fleuristes, métiers du bâtiment, etc.), un tiers des commerçants (détaillants, pharmacies, métiers de la restauration et de l'hôtellerie...), le solde représentant les prestataires de services.

# Pourquoi adhérer au Cedage de Lyon ?

L'adhésion à un Centre de Gestion Agréé permet de bénéficier d'avantages fiscaux et de nombreuses aides utiles dans la gestion et la prévention des risques économiques et fiscaux des entreprises.

→ **Pour les avantages fiscaux obtenus**

**Les entreprises individuelles et les sociétés de personnes soumises à l'IR, bénéficient de :**

■ **La non-majoration de 25% pour le calcul de l'impôt sur le revenu.**

Le revenu imposable de l'entreprise adhérente n'est pas majoré de 25%. Comparativement, les entreprises non adhérentes sont imposées sur 125% de leur résultat.

■ **Une réduction d'impôt pour frais de tenue de comptabilité.**

Sous conditions et plafonnée à 915 €/an.

■ **La déduction intégrale du salaire versé au conjoint.**

Si l'entrepreneur est marié sous le régime de la Communauté des biens et sous condition que le conjoint travaille dans l'entreprise.

**Ces avantages sont conditionnés impérativement à une adhésion dans les 5 premiers mois de l'exercice pour une première adhésion.**

**Les entreprises individuelles et les sociétés à associé unique personne physique (que le régime d'imposition soit l'IS ou l'IR) bénéficient, en plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, de :**

■ **La réduction du délai de reprise de 3 à 2 ans.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, en cas de contrôle fiscal (sur l'impôt société, l'impôt sur le revenu ou sur la TVA), l'entreprise adhérente à un CGA bénéficie d'un délai de reprise de 2 ans, contre 3 pour les entreprises non adhérentes. L'exercice 2010 sera donc prescrit le 31 décembre 2012, au lieu du 31 décembre 2013. Cet avantage est conditionné à l'envoi, au service des impôts des entreprises (SIE), par le centre de gestion agréé, d'un compte-rendu de mission résultant des contrôles pratiqués sur la déclaration fiscale. Cet avantage vient en contrepartie de l'engagement de transparence fiscale pris par les adhérents, dont l'effet réel est mesurable statistiquement selon l'administration fiscale. La réduction du délai de reprise ne s'appliquera pas aux adhérents qui font l'objet de manquements délibérés et qui se voient appliquer des pénalités autres que des intérêts de retard.

# Pourquoi adhérer au Cedage de Lyon ?

## → Pour bénéficier d'une prévention fiscale renforcée

### ■ **Limitation du risque fiscal.**

Le centre de gestion agréé procède à un examen de cohérence et de vraisemblance portant sur la déclaration fiscale de ses adhérents, dans le but de déceler d'éventuelles anomalies ou omissions qui leur sont aussitôt signalées. Le risque fiscal se trouve ainsi limité grâce à l'application de ces corrections.

### ■ **Le compte-rendu de mission**

Les Centres de Gestions Agréés jouent un rôle considérable pour améliorer la transparence fiscale de leurs adhérents et une meilleure application de la loi fiscale. Pour renforcer les missions des CGA **en matière de prévention et de sécurité fiscale**, l'engagement de sincérité fiscale de l'adhérent à un CGA est lié, depuis le début de cette année, à l'établissement d'un compte-rendu de mission par le centre. Basé sur des contrôles de cohérence et de vraisemblance réalisés sur les revenus BIC et sur les déclarations de TVA, il est communiqué à l'adhérent et à l'administration fiscale. En contrepartie de la communication du compte-rendu de mission dans les délais, l'adhérent bénéficie de la réduction du délai de reprise de l'administration fiscale de 3 à 2 ans (sauf manquements délibérés).

## → Pour bénéficier des aides à la gestion mises à sa disposition gratuitement

Il s'agit d'une assistance à la gestion au moyen de différents outils d'aide à la décision, avec la confidentialité de professionnels compétents.

### ■ **Le dossier de gestion annuel.**

Il regroupe les ratios et autres éléments qui caractérisent la situation financière et économique de l'entreprise. Un commentaire réalisé par les équipes du Cedage, portant sur les comptes annuels et leur évolution, met en évidence les points forts, mais aussi les points à améliorer.

### ■ **Le dossier de prévention économique annuel.**

Le Cedage réalise un diagnostic personnalisé qui s'appuie sur l'analyse d'indicateurs sur 3 ans. L'adhérent est ainsi à même de réagir face à des risques économiques et financiers que le centre aura détecté. Il pourra être orienté également vers des professionnels compétents.

### ■ **Des statistiques professionnelles.**

Des statistiques sont calculées chaque année d'après les résultats des adhérents du Cedage (près de 9 000 sociétés – environ 240 codes NAF répertoriés). Les statistiques par secteur d'activité et par tranche de chiffre d'affaires permettent de situer son entreprise dans sa branche ou son département et sont de vrais outils d'aide à la décision.

# Pourquoi adhérer au Cedage de Lyon ?

## → Pour bénéficier des formations gratuites

Un programme sur différents thèmes est proposé gratuitement aux adhérents : gestion, finances, bureautique, communication, langues, développement personnel, etc. Ciblées aux besoins des adhérents, ces formations (éligibles au crédit d'impôt, au DIF, etc.) sont des appuis proposés dans la gestion de son entreprise. Une centaine d'actions sont ainsi organisées durant l'année par le Cedage de Lyon.

Le programme de toutes les formations est détaillé dans un magazine semestriel (**Les Rencontres du Cedage**), édité et envoyé par le centre à l'ensemble de ses adhérents.

## → Pour bénéficier des supports ou réseaux d'information

### ■ Le Cedage Infos

Le Magazine trimestriel du Cedage envoyé à tous les adhérents.

### ■ Le site internet( [www.cedagelyon.fr](http://www.cedagelyon.fr))

Pour s'informer, suivre l'actualité du Cedage et télécharger outils ou documents professionnels.

### ■ Les réunions d'informations (Points Infos)

Organisées en soirée, ces réunions d'information ou ces visites culturelles, s'articulent autour d'un thème, suivi d'un cocktail convivial. Elles sont organisées dans chacun des 7 secteurs géographiques de la zone couverte par le Cedage Lyon, sous l'initiative d'un responsable bénévole, adhérent du Cedage. Ces réunions, en dehors de l'activité professionnelle, sont ainsi l'occasion d'intégrer un réseau amical de proximité.

Lyon 1<sup>er</sup>/2<sup>ème</sup> /4<sup>ème</sup>  
Villeurbanne/Lyon 3<sup>ème</sup>/6<sup>ème</sup>  
Lyon 5<sup>ème</sup>/Oullins/Craponne  
L'Arbresle/Vaugneray  
Neuville s/Saône  
Ste Colombe/St Symphorien d'Ozon  
La Tour du Pin

Philippe CACLIN  
Jean-Pierre ALIBERT  
Viviane DESMARTIN  
Alain TARRY  
Corinne MANGEL  
Jean-Pierre CHAPUIS  
François COTTAZ

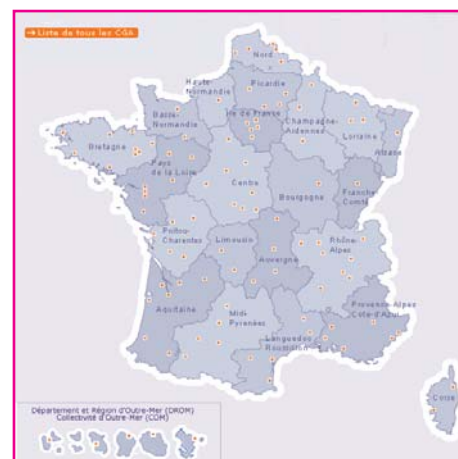
## → .... et d'un appui au quotidien

Le Cedage est à la disposition de tous ses adhérents pour un appui sur des questions d'ordre fiscal, sur simple appel téléphonique.

# Les Centres de gestion agréés en France

Il existe à ce jour 114 Centres de Gestion Agréés en France représentant 400 000 petites entreprises, soit 2 millions d'emplois salariés et non-salariés, près de 70 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 6 000 experts-comptables correspondants.

Ces 114 centres, réunis au sein de la Fédération des Centres de Gestions Agréés depuis 1978 (FCGA), constituent le premier pôle de conseils collectifs à la gestion des petites entreprises artisanales, commerciales et de services. La FCGA forme, à ce titre, le réseau le plus important qui regroupe en son sein tout l'environnement économique de la petite entreprise : les adhérents eux-mêmes, les experts-comptables, les Organismes Consulaires et la DGFIP.



La FCGA affiche une volonté de travailler en partenariat avec tous les organismes qui oeuvrent pour les centres de gestion agréés et les petites entreprises : l'Ordre des experts-comptables et les chambres consulaires.

## → Les missions de la FCGA

- Promouvoir et faire connaître le rôle économique des CGA
- Représenter les CGA auprès des Pouvoirs Publics
- Apporter assistance aux CGA dans tous les domaines de compétence

# Les Centres de gestion agréés en France

## → Un savoir-faire reconnu

L'organisation de l'action fédérale s'articule autour de huit commissions de travail chargées de réaliser une double mission de diagnostic et de recommandations dans leurs domaines de compétences respectifs :

- Études économiques
- Études juridiques
- Formation
- Technologies de l'information
- Adhérents
- Permanents
- Finances
- Sociale

## → Des statistiques nationales

Premier observateur de la vie économique des petites entreprises, la FCGA centralise l'ensemble des données chiffrées directement collectées auprès des dirigeants des TPE par l'intermédiaire des 114 centres de gestion agréés appartenant à son réseau national.

Cette concentration unique d'informations statistiques nourrit une base de données nationale extrêmement riche et qui offre une vision panoramique de la petite entreprise avec une fiabilité incomparable.

### ■ L'Observatoire de la petite entreprise

Chaque trimestre, la FCGA (en partenariat avec le groupe Banques Populaires) publie une enquête sur la situation économique des petites entreprises françaises. La dernière étude est sortie le 15 avril dernier. Vous pouvez la télécharger sur <http://www.fcga.fr/pages/espacepresse/linfo.php=1>.

# Le Cedage Lyon et sa communication

Suite à l'évolution des missions dévolues aux centres de gestion agréés et à la possibilité récente de communiquer, le Cedage Lyon s'est donné les moyens de lancer une première campagne de communication à destination des petites entreprises.

L'objectif affiché est de valoriser les avantages à adhérer au Cedage, tout en informant les entrepreneurs sur les missions des centres de gestion agréés. Démarrage de cette campagne en juin 2010.

→ **Un engagement : - d'impôts + de tranquillité**

→ **Un slogan : Les centres de gestion agréés ? Moi, j'adhère !**

Avec la mise en avant d'engagements vrais et vérifiables (car extraits de de la législation fiscale en vigueur), les avantages à adhérer à un centre de gestion agréé sont clairement affichés : économie d'impôts et tranquillité grâce aux aides à la prévention du risque fiscal et aux outils de gestion proposés aux adhérents du centre.

Pour valoriser la cible visée par cette campagne, le message est porté par un gros plan d'un jeune électricien, manifestement ravi d'être adhérent du Cedage. L'annonce ainsi créée sera par la suite déclinée avec un peintre en bâtiments, une coiffeuse et un détaillant en fruits et légumes.



ARTISANS / COMMERÇANTS / PRESTATAIRES DE SERVICES

Les centres de gestion agréés ?  
**Moi, j'adhère !**

- Non majoration de 25 % sur le bénéfice imposable de votre entreprise
- Autres avantages fiscaux
- Prévention fiscale
- Formation
- Collaboration avec les experts-comptables

**- D'IMPÔTS  
+ DE TRANQUILLITÉ**

CONTACTEZ-NOUS :

CEDAGE Lyon  
15 avenue Lacaze  
69003 Lyon

Tél. 04 72 11 37 60  
Fax 04 72 33 29 14  
cedagelyon@cedagelyon.fr  
www.cedagelyon.fr



# Le Cedage Lyon et sa communication

## → Démarrage prévu en juin 2010

**Pour porter l'engagement et le slogan de sa campagne, le Cedage a opté pour une stratégie de communication qui utilise les supports les plus à même de toucher la cible des artisans, des entreprises du bâtiment (le cœur de cible du Cedage actuellement) et des créateurs d'entreprise. La campagne démarre avec le petit-déjeuner presse du 14 juin et s'articule de la façon suivante :**

- Création d'une annonce presse générique sur la valorisation des avantages à adhérer à un centre de gestion agréé.
- Pour la campagne de publicité, sélection de médias professionnels adaptés aux cibles privilégiées par le Cedage : Rhône Métiers, le journal du Bâtiment et les sites internet du réseau LIBBRE, dédiés aux petites entreprises et aux créateurs de projets : [creation-entreprise.fr](http://creation-entreprise.fr), [aide-creation-entreprise.net](http://aide-creation-entreprise.net) et [micro-entreprise.info](http://micro-entreprise.info).
- Déclinaison graphique de l'annonce au travers de supports d'information qui visent à expliquer plus en détail les divers avantages à adhérer au Cedage : un dépliant 4 pages (H21xL10cm) axé principalement sur les avantages fiscaux et les aides à la gestion et une plaquette institutionnelle.
- À l'automne, création de fiches, pour les experts-comptables d'une part, et les entrepreneurs d'autre part. Conçues comme des outils de travail, elles apporteront des réponses précises aux principales questions que se posent ces deux populations : par rapport à l'opportunité d'une part, et l'intérêt d'adhérer à un centre de gestion agréé d'autre part.
- Une participation dynamique du Cedage au Salon des Entrepreneurs les 23 et 24 juin prochains, avec l'animation de deux conférences.
- Une campagne de Relations Presse qui s'articule autour de plusieurs temps forts :
  - l'organisation d'un petit-déjeuner le 14 juin, à l'attention des média régionaux, qui focalise sur le lancement de cette première campagne de communication et sur l'intérêt économique et financier à adhérer à un centre de gestion pour les TPE.
  - Un communiqué de presse envoyé aux médias régionaux, mais aussi à la presse professionnelle concernée, qui valorise la participation du Cedage au Salon des Entrepreneurs au travers de l'animation des deux conférences.
  - Un dossier de presse qui donne l'ensemble des informations souhaitées par les journalistes.
- Dans le cadre du partenariat avec l'Ordre des Experts-comptables de la région, le Cedage participera à leur Université d'Automne prévue fin novembre à Saint-Étienne.

# Le Cedage au Salon des Entrepreneurs

Dans le cadre de sa campagne de communication visant les petites entreprises et les porteurs de projets, le Cedage a tout naturellement souhaité participer au prochain Salon des Entrepreneurs qui se tiendra à Lyon les 23 et 24 juin prochains.

Dans un souci de sensibiliser les créateurs/repreneurs de petites entreprises à l'existence du Cedage et des centres de gestion agréés de manière générale, le centre a décidé d'animer deux conférences sur un thème incontournable dans le parcours de tout porteur de projet : le choix de la forme juridique de sa société.

## → **L'auto-entrepreneur, ce statut est-il fait pour vous ?**

**Mercredi 23 juin de 9h à 10h45**

Créé en janvier 2009, l'auto-entrepreneur est devenu le statut phare des créateurs de TPE. Facilité, rapidité, économie, tels sont les principaux arguments sur lesquels on s'appuie le plus souvent pour valoriser le passage à ce statut .... Au point d'en oublier les écueils et les inconvénients. Après un an et demi d'existence, le Cedage a souhaité faire un bilan objectif sur les avantages et les inconvénients de ce statut juridique.

- Intervenants : René-Jacques MALAFOSSE (Expert-comptable et Président du Cedage Lyon)  
Alain CONESA (Expert-comptable et Vice-Président du Cedage Lyon)  
André VINCENT (Expert-comptable et Trésorier du Cedage Lyon)  
Olivier MARTIN (expert-comptable)

## → **Dirigeant, quelle forme juridique choisir pour votre petite entreprise**

**Jeudi 24 juin de 14h à 15h15**

Le choix de sa forme juridique est un passage obligé dans la chronologie des étapes à suivre pour créer son entreprise. Un choix primordial pour le dirigeant car impliquant à long terme dans son quotidien tant sur le plan comptable que fiscal. En regard de l'évolution constante du droit du commerce en la matière, le Cedage Lyon a jugé nécessaire de refaire le point sur l'ensemble des statuts juridiques qui s'offrent au porteur de projet et sur les avantages à adhérer à un centre de gestion agréé, notamment dans le cadre de l'entreprise individuelle.

- Intervenants : René-Jacques MALAFOSSE (Expert-comptable et Président du Cedage Lyon)  
André VINCENT (Expert-comptable et Trésorier du Cedage Lyon)  
Philippe SORIA (Responsable Assurances Personnes Gan Assurances)

# Fiche contact

## → Cedage Lyon

**Mme Florence Fabulet (Directrice)**

Téléphone : 04 72 11 37 60

Courriel : [ffabulet@cedagelyon.fr](mailto:ffabulet@cedagelyon.fr)

## → Protcom

**Mme Véronique Prot (RP et communication)**

Téléphone : 06 76 78 34 82

Courriel : [protcom@numericable.fr](mailto:protcom@numericable.fr)

## → Sites internet

[www.cedagelyon.fr](http://www.cedagelyon.fr)

[www.fcga.fr](http://www.fcga.fr)

